



## RAPPORT ANNUEL

# 2018

---

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | 3  |
| <b>1. LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....   | 3  |
| <b>1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI</b> .....   | 3  |
| 1.1.1. Présentation du périmètre .....   | 3  |
| 1.1.2. Organisation du service .....   | 4  |
| 1.1.3. Compétences .....   | 5  |
| <b>1.2. LA PREVENTION DES DECHETS</b> .....  | 8  |
| 1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....                              | 8  |
| 1.2.2. Actions d'économie circulaire .....   | 8  |
| <b>1.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS</b> .....                                    | 10 |
| 1.3.1. Précollecte .....   | 10 |
| 1.3.2. Population desservie .....  | 11 |
| 1.3.3. Organisation de la collecte en porte-à-porte .....                                    | 11 |
| 1.3.4. Fréquences de collecte .....  | 11 |
| 1.3.5. Déchetteries .....  | 12 |
| <b>1.4. BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS</b> .....   | 14 |
| 1.4.1. Evolution des tonnages collectés .....  | 14 |
| 1.4.2. Evolution des tonnages reçus en déchetteries .....                                    | 15 |
| <b>1.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS</b> .....  | 16 |
| <b>1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS</b> .....                         | 18 |
| <b>2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS</b> .....                                    | 20 |
| <b>2.1. DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES</b> .....  | 20 |
| 2.1.1. Détail contributions CYCLAD pour 2017 .....   | 20 |
| 2.1.2. Historique des contributions traitement versées au CYCLAD .....                       | 20 |
| 2.1.3. Facturation de fournitures et prestations .....                                       | 21 |
| <b>2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT</b> .....                                     | 21 |
| 2.2.1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service.....                    | 21 |
| 2.2.2. Synthèse du compte administratif 2017 .....   | 22 |
| 2.2.3. Modalités d'établissement de la redevance d'enlèvement des ordures<br>ménagères ..... | 26 |
| <b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....  | 27 |
| <b>ANNEXE</b>  |    |

Bilan des actions 2018 du Programme Local de Prévention des Déchets

# INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

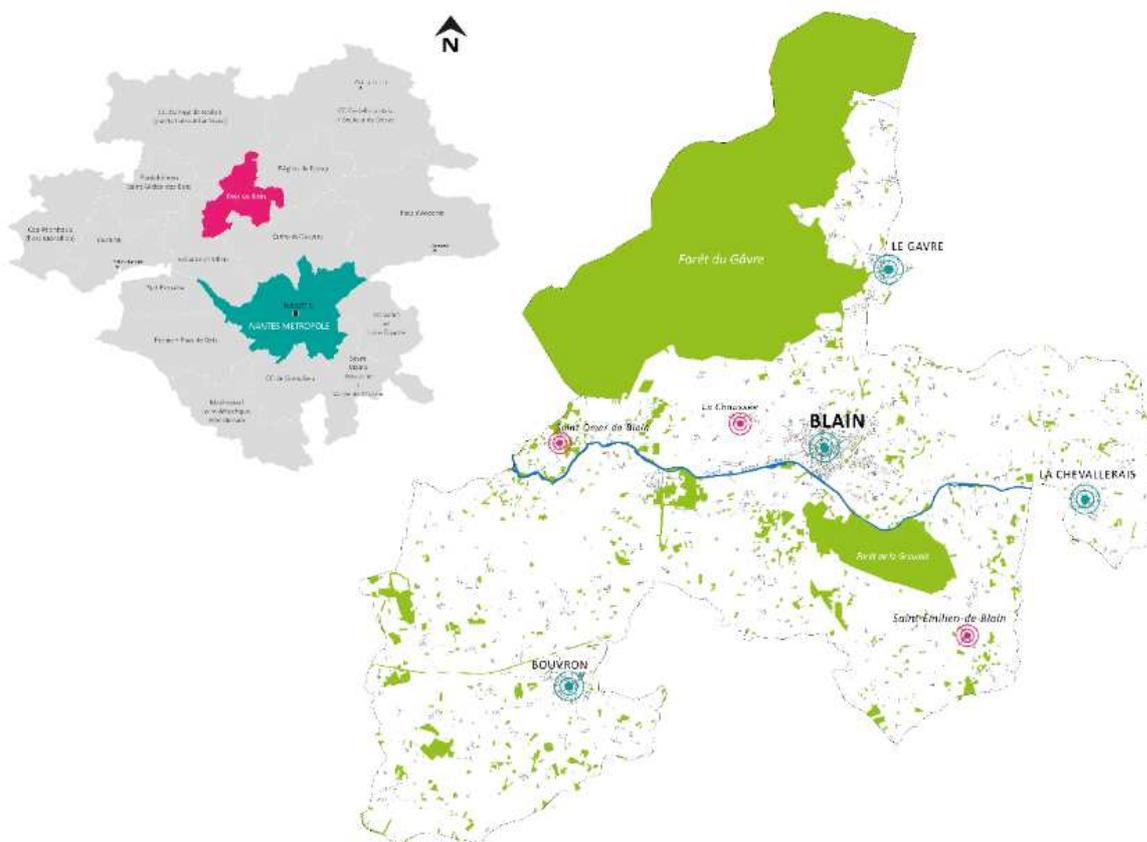
Ce rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu technique et financier du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

## 1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

#### 1.1.1. Présentation du périmètre

La Communauté de Communes de la Région de Blain est composée de 4 communes : BLAIN, BOUVRON, LA CHEVALLERAIIS et LE GÂVRE.



Le territoire concerné regroupe ainsi **16 043 habitants** (Population municipale INSEE 2016) sur un **habitat mixte à dominante rurale**.

### 1.1.2. Organisation du service

La Communauté de Communes de la Région de Blain assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) de façon séparative selon les flux suivants :

- OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) : porte à porte (PàP)
- EMR (Emballages Ménagers Recyclables) : apport volontaire (AV)
- Papiers ou JRM (Journaux Revues Magazines) : apport volontaire (AV)
- Verre : apport volontaire (AV)
- textiles usagés (TLC) : apport volontaire (AV)
- Déchets encombrants, volumineux et/ou dangereux : déchèteries (AV)

Equipements en place :

| Flux              | OMr                         | EMR                | PAPIERS            | VERRES             | TLC              | DECHETERIES                 | RECYCLERIE |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|-----------------------------|------------|
| Type contenants   | Conteneurs individuels      | Colonnes aériennes | Colonnes aériennes | Colonnes aériennes | Borne d'AV       | Casiers et caissons mobiles | Magasin    |
| Volumes           | 120, 140, 240, 360 ou 660 L | 4 m <sup>3</sup>   | 4 m <sup>3</sup>   | 4 m <sup>3</sup>   | 4 m <sup>3</sup> | /                           | /          |
| Nombre en service | 6 534                       | 81                 | 54                 | 58                 | 24               | 2                           | 1          |

### 1.1.3. Compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La collecte,
- La gestion des déchetteries,
- Le traitement des déchets.

La communauté de communes exerce les compétences collecte et gestion des déchetteries. Ces compétences sont intégralement exercées en régie sur le territoire intercommunal.

La compétence traitement quant à elle est déléguée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) dont le siège est situé à Nozay.

### 1.1.4. Faits marquants 2018

- Mise en place de la Redevance Incitative, avec les 1<sup>ères</sup> étapes du projet comprenant le recensement de tous les foyers du territoire, la distribution des conteneurs pucés auprès de tous les usagers du service de collecte des déchets ménagers, l'équipement des véhicules de collecte avec un système embarqué d'identification des bacs et la création d'un service RI dédié à la gestion de la redevance et des relations avec les usagers du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain ;
- Travaux d'agrandissement à la déchèterie de Bouvron pour augmenter la capacité d'accueil du site et réduire ses coûts de fonctionnement (optimisation du taux de chargement des véhicules de collecte et espacement de la fréquence de vidage) ;
- Lancement du projet de construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur le secteur de Blain avec le recrutement d'un cabinet d'études et la réalisation de l'étude de faisabilité et de préfiguration du projet.

## 1.2. LA PREVENTION DES DECHETS

### 1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ces DMA correspondent à l'ensemble des déchets collectés sur le territoire en porte-à-porte, apport volontaire et déchetteries.

| Année | Production par habitant | Indice    |
|-------|-------------------------|-----------|
| 2010  | 635 kg/hab/an           | 100       |
| 2018  | <b>538 kg/hab/an</b>    | <b>82</b> |

L'indice de réduction des déchets est calculé en multipliant le tonnage de l'année d'étude par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010.

L'indice de réduction des déchets est donc de **82** en 2018. Il était de 87 en 2016, de 85 en 2017.

La loi de Transition Energétique pour une Croissance verte fixe un objectif de réduction des DMA par habitant de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010. Cet objectif est déjà atteint sur le Pays de Blain.

### 1.2.2. Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

#### > La politique de prévention des déchets et d'économie circulaire

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à une Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) réaffirme que la politique de réduction des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement.

En matière de déchets, la hiérarchie suivante s'applique donc :

- 1- prévention,
- 2- préparation en vue du réemploi,
- 3- recyclage,
- 4- valorisation matière,
- 5- valorisation énergétique
- 6- et en dernier l'élimination (incinération ou enfouissement).

Le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) engagé en 2010 par le Pays de Blain s'est terminé en 2015. Conduit en partenariat le SMCNA et les 4 autres EPCI du territoire syndical, cette démarche a permis à la collectivité d'obtenir le label « **Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage** » au terme de l'année 2015.

Dans le cadre de cette labellisation, le Pays de Blain continue de participer aux groupes de travail mis en place par le SMCNA afin de réfléchir à de nouvelles pistes d'actions (gestion des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion de la réparation et du réemploi, etc.) et s'est engagé dans un 2<sup>ème</sup> PLPDMA pour couvrir la période 2016-2018 afin de répondre aux obligations de la loi TECV.

## > Les actions de sensibilisation menées en 2018

La communauté de communes poursuit ses actions à destination du grand public sur le thème de la prévention avec comme objectif l'accompagnement et la formation des habitants à réduire leurs déchets et à consommer autrement.

Exemple d'actions menées au cours de l'année 2018 dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers du Pays de Blain (PLPDMA) :

- mise en place du label « Répar' acteurs » auprès des entreprises du réemploi et de la réparation du territoire ;
- promotion du broyage à domicile des déchets verts auprès des particuliers et des professionnels ;
- promotion et distribution des autocollants STOP PUB ;
- programme de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des écoles du territoire ;
- etc.

*NB : Le bilan complet des actions Prévention menées par la collectivité au cours de l'année 2018 est disponible en annexe du présent rapport.*

## 1.3. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

### 1.3.1. Précollecte

Le Pays de Blain met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets des ménages mais aussi des déchets assimilés à ceux des ménages, c'est dire ceux provenant d'autres producteurs (comme les entreprises, les commerces, les administrations publiques ou les associations) mais qui peuvent être collectés et traités avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

Dans le cadre du projet de mise en place de la Redevance Incitative, la collectivité a procédé à l'individualisation de la conteneurisation OMr auprès de tous les foyers du territoire. Tous les conteneurs collectifs ont ainsi été remplacés par des conteneurs individuels, pucés pour pouvoir équiper tous les habitants de leur propre poubelle.

En parallèle, la collectivité a initié un nouveau programme de renforcement des Points d'Apport Volontaires (PAV) en augmentant le nombre de conteneurs de tri mis à disposition des habitants et en recherchant de nouveaux emplacements possibles pour l'installation de nouveaux Points Tri, et dans afin d'anticiper sur l'augmentation attendue des volumes de déchets recyclables triés par les habitants.

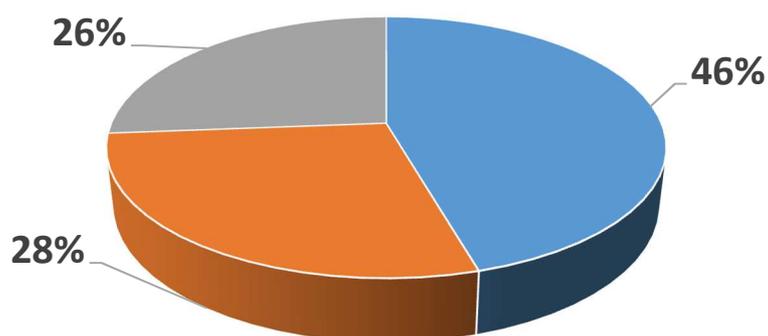


Au 31 décembre 2018, l'équipement disponible sur le territoire du pays de blain pour assurer la collecte des déchets ménagers était le suivant :

- Collecte sélective : **204** contenants répartis sur **52** Points d'Apport Volontaire. Soit un taux moyen d'équipement du territoire de **1 PAV pour 309 habitants**.

|  | Nombre de conteneurs JAUNE<br>(Emballages légers) | Nombre de conteneurs VERT<br>(emballages en verre) | Nombre de conteneurs BLEU<br>(papiers, journaux, magazines) | Taux d'équipement<br>(Nbre PAV/hab) |
|---|---|--|---|-------------------------------------|
| BLAIN   | 51  | 33   | 29  | <b>1 pour 340 hab</b>               |
| BOUVRON   | 8   | 5  | 5   | <b>1 pour 794 hab</b>               |
| LA CHEVALLERAI  | 15  | 10   | 8   | <b>1 pour 181 hab</b>               |
| LE GAVRE  | 18  | 9  | 11  | <b>1 pour 129 hab</b>               |
| <b>Répartition du parc</b>  | <b>92 conteneurs</b>                              | <b>57 conteneurs</b>                               | <b>53 conteneurs</b>  |                                     |

### COMPOSITION DU PARC DE CONTENEURS DE TRI



■ Nombre de conteneurs JAUNE ■ Nombre de conteneurs VERT ■ Nombre de conteneurs BLEU

- Collecte des OMr : **6 534 bacs individuels**

|                | 120 L | 140 L | 240 L | 360 L | 660 L | TOTAL BACS OMr |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------|
| BLAIN          | 2308  | 582   | 957   | 215   | 139   | <b>4 201</b>   |
| BOUVRON        | 685   | 193   | 269   | 24    | 28    | <b>1 198</b>   |
| LA CHEVALLERAI | 213   | 76    | 181   | 8     | 8     | <b>486</b>     |
| LE GAVRE       | 349   | 109   | 151   | 29    | 11    | <b>649</b>     |

- Collecte des Textiles et Linges de maison usagés (TLC) : **24 bornes de collecte**

### 1.3.2. Fréquence de collecte

La fréquence de collecte est adaptée au gisement et aux quantités collectées par le service.

Au niveau de la collecte sélective, la fréquence de vidage des Points Tri est régulièrement mise à jour afin de s'adapter au mieux aux évolutions du territoire.

- Collecte des OMr : le service « Collecte des ordures ménagères résiduelles » effectue tous les jours 2 circuits de ramassage des conteneurs individuels. Tous les usagers bénéficient ainsi d' **1 ramassage par semaine** de leurs déchets ménagers. Seuls les professionnels identifiés comme « gros producteurs » (EHPAD, restaurants collectifs, hopitaux, restaurants) ont la possibilité de bénéficier d'une 2<sup>ème</sup> collecte hebdomadaire au regard des quantités produites et des contraintes sanitaires imposées par la réglementation.
- Collecte sélective : l'intégralité des conteneurs de tri « Emballages légers » (conteneurs JAUNE) est vidée au minimum **1 fois toutes les semaines**. Pour les PAV les plus utilisés par les habitants, la fréquence d'intervention du service peut être portée à 3 passages par semaine. Pour les flux « PAPIERS » et « VERRE » (conteneurs de tri de couleur BLEU et VERT), la fréquence est de vidage est fixée à 1 passage toutes les 2 semaines. 310 allers-retours vers le centre de tri des Briuelles à Treffieux auront été nécessaires en 2018 pour évacuer l'ensemble des matériaux recyclables déposés par les habitants dans les conteneurs de tri.
- Collecte Textiles-Linges de maison : la collecte des bornes d'apports volontaires est confiée à 2 opérateurs extérieurs (Croix Rouge Française et Le Relais Atlantique) qui se chargent d'effectuer au minimum **1 passage tous les 15 jours** sur l'ensemble des contenants installés sur le territoire intercommunal
- Déchèterie : 1 599 opérations de collecte ont été réalisées au cours de l'année sur l'ensemble des flux collectés en déchèterie (1102 enlèvements effectués sur la déchèterie intercommunale de Blain et 497 sur celle de Bouvron), soit en moyenne l'intervention de **6 camions par jour** pour assurer l'évacuation des déchets apportés sur les sites de la communauté de communes.

#### > L'activité générée en déchèterie par les apports des particuliers et des entreprises :

|   | Papier-Carton           | Déchets Métalliques          | Tout-Venant             | Bois                  | Inertes                 | DDS                   | Amiante                        | Piles                           |
|---|-------------------------|------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de rotations effectuées dans l'année                   | 177                     | 24                           | 392                     | 248                   | 237                     | 194                   | 14                             | 5                               |
| Importance du flux (Nbre d'enlèvements effectués par semaine) | 3,5 camions par semaine | 1 camion tous les 2 semaines | 7,5 camions par semaine | 5 camions par semaine | 4,5 camions par semaine | 4 camions par semaine | 1 camion toutes les 3 semaines | 1 camion toutes les 10 semaines |
| % de l'activité « collecte » consacrée à ce flux              | 14%                     | 2%                           | 30%                     | 19%                   | 18%                     | 15%                   | 1%                             | 0,4%                            |

### 1.3.3. Déchèteries intercommunales

Le territoire dispose de **2 sites d'accueil** pour les déchets encombrant ou dangereux :

- Pour le secteur de Blain, Le Gavre et La Chevallerai : déchèterie intercommunale de Blain, située rue Thomas Edison, dans la zone d'activité des Bluchets, à BLAIN.
- Pour le secteur de Bouvron et du sud de la commune de Blain : déchèterie intercommunale de Bouvron, située au lieu-dit « La Gare », à BOUVRON.

Le tableau suivant présente les déchets admis sur les déchèteries du Pays de Blain :

|                             |   |                                     |   |  |   |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|---|--|---|
| Amiante                     |  | Bois                                |  | Cartons  |  |
| Déchets d'activité de soins |  | Déchets dangereux des ménages (DDM) |  | Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) |  |
| Déchets verts               |  | Ferraille                           |  | Gravats  |  |
| Mobilier                    |  | Objets d'occasion (recyclerie)      |  | Papier   |  |
| Pneus                       |  | Souches                             |  | Tout-venant  |  |
| Verre                       |  |                                     |   |  |   |

## 1.4. LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS 2018

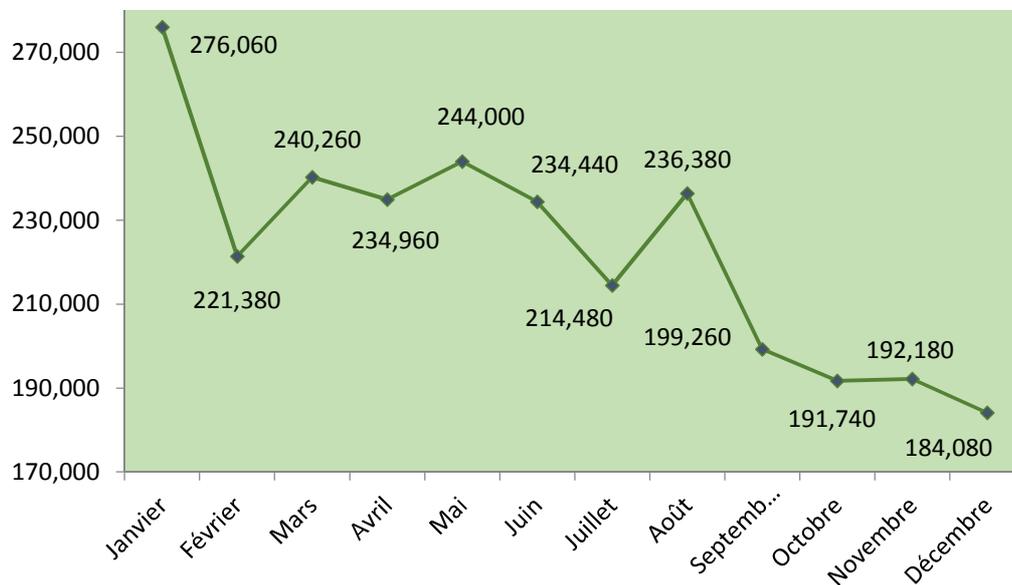
### 1.4.1. Evolution des tonnages collectés sur le territoire intercommunal

|                            | 2010                 | 2017                 | 2018                 | Evolution 2010/2018 |
|----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| OMr                        | 3 148                | 2 924                | 2 669                | - 15%               |
| Emballages recyclables     | 213                  | 275                  | 324                  | + 52%               |
| Papiers                    | 389                  | 316                  | 333                  | - 14%               |
| Verre                      | 630                  | 749                  | 698                  | + 11%               |
| <b>TOTAL OMA</b>           | <b>4 380</b>         | <b>4 264</b>         | <b>4 024</b>         | <b>- 8%</b>         |
| <b>Ratio de production</b> | <b>309,10 kg/hab</b> | <b>265,79 kg/hab</b> | <b>250,39 kg/hab</b> | <b>- 19%</b>        |

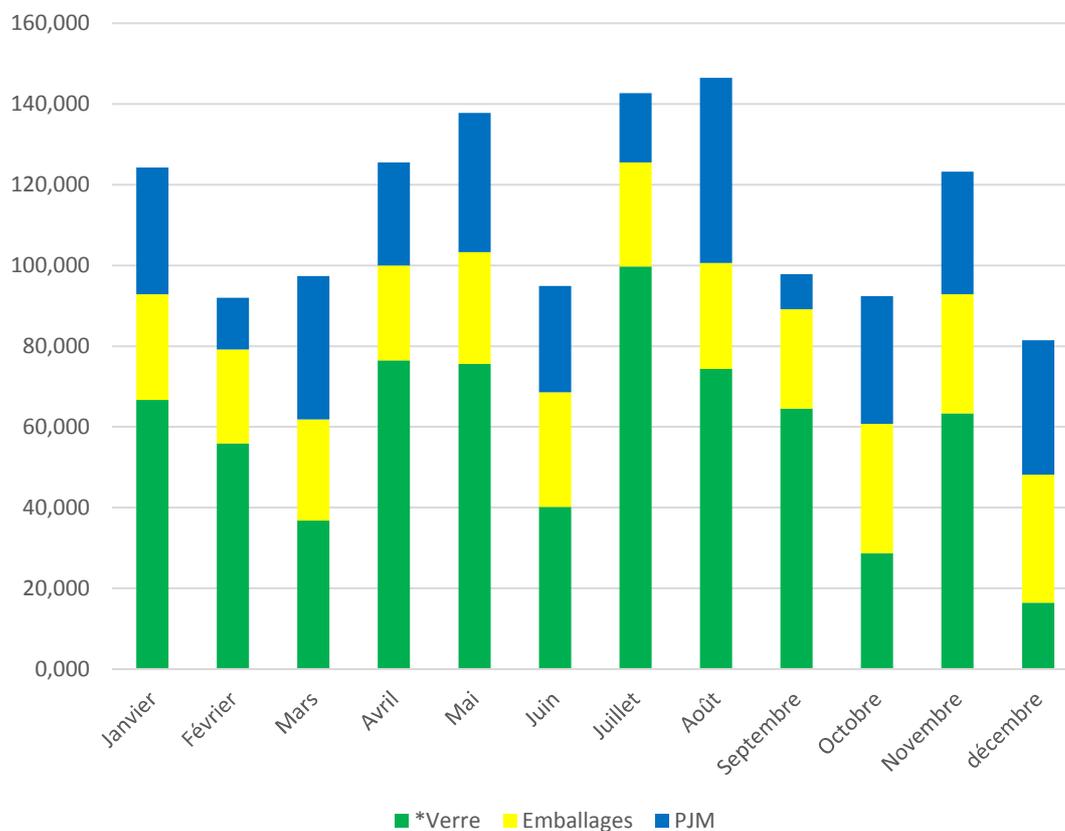
Depuis 2010, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles diminue de manière constante sur le territoire de la communauté de communes. L'annonce, en janvier 2018, de l'instauration d'une redevance incitative semble avoir accentué fortement la tendance de fond qui était observée jusqu'à présent. Au cours de l'année 2018, les quantités d'OMr collectées par le service public n'ont cessé de baisser. **Le poids de la poubelle des habitants du Pays de Blain a ainsi été réduit de 29% entre le mois de janvier et le mois de décembre 2018.**

En parallèle, les apports dans les Points d'Apport Volontaire du territoire se sont peu à peu renforcés. En particulier, **le flux « emballages légers » (conteneur JAUNE) qui a augmenté de 18% par rapport à 2017** (324 tonnes collectés en 2018 contre 275 tonnes en 2017).

■ Evolution des quantités d'OMr collectées depuis le début de l'année (en tonnes) :

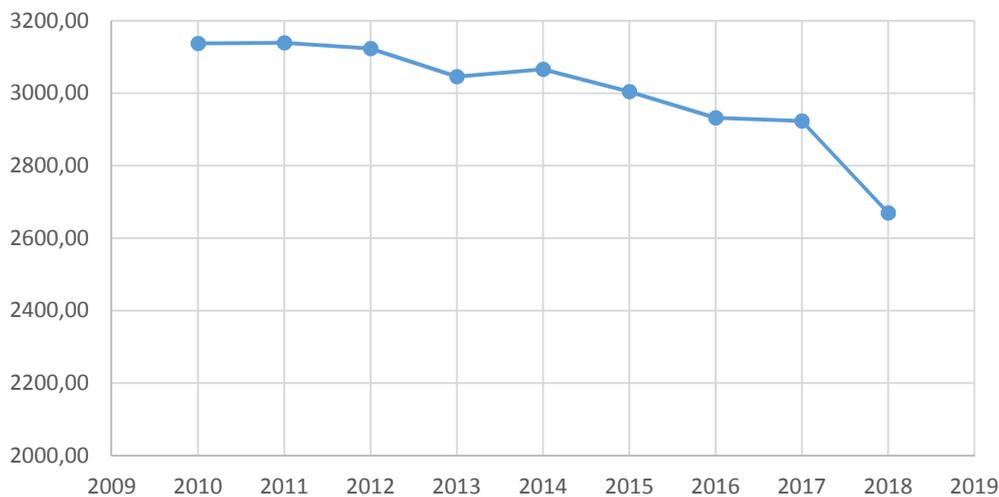


■ Evolution des quantités collectées dans les Points Tri depuis le début de l'année (en tonnes) :

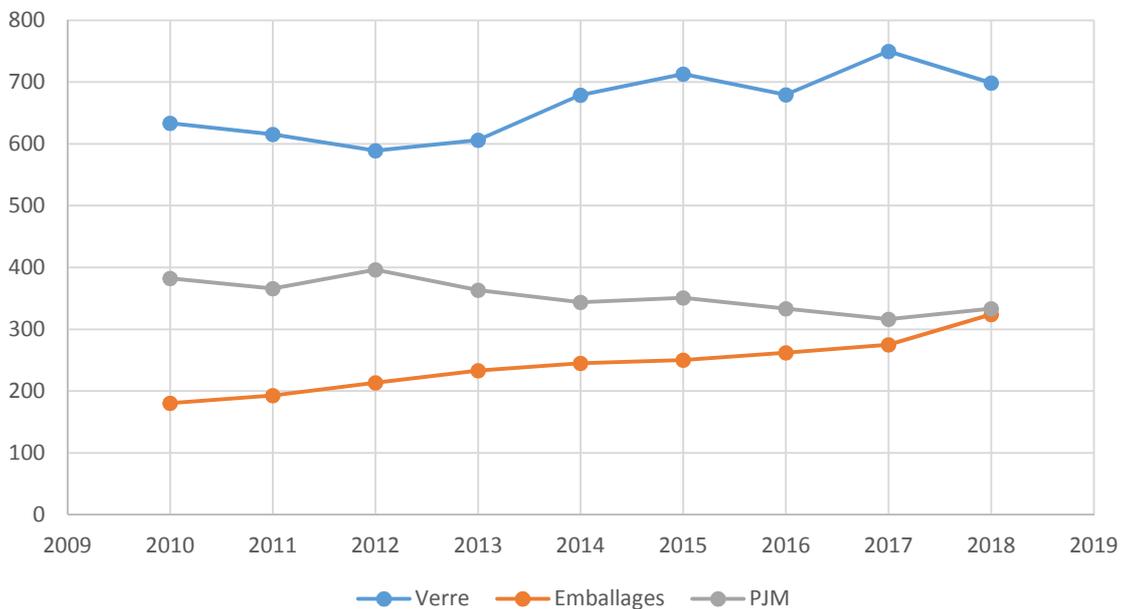


■ Evolution depuis 2010 :

### EVOLUTION DE LA QUANTITE D'OMr PRODUITES DEPUIS 2010



### EVOLUTION DES QUANTITES TRIEES PAR LES HABITANTS DEPUIS 2010



## 1.4.2. Evolution des tonnages collectés en déchèteries

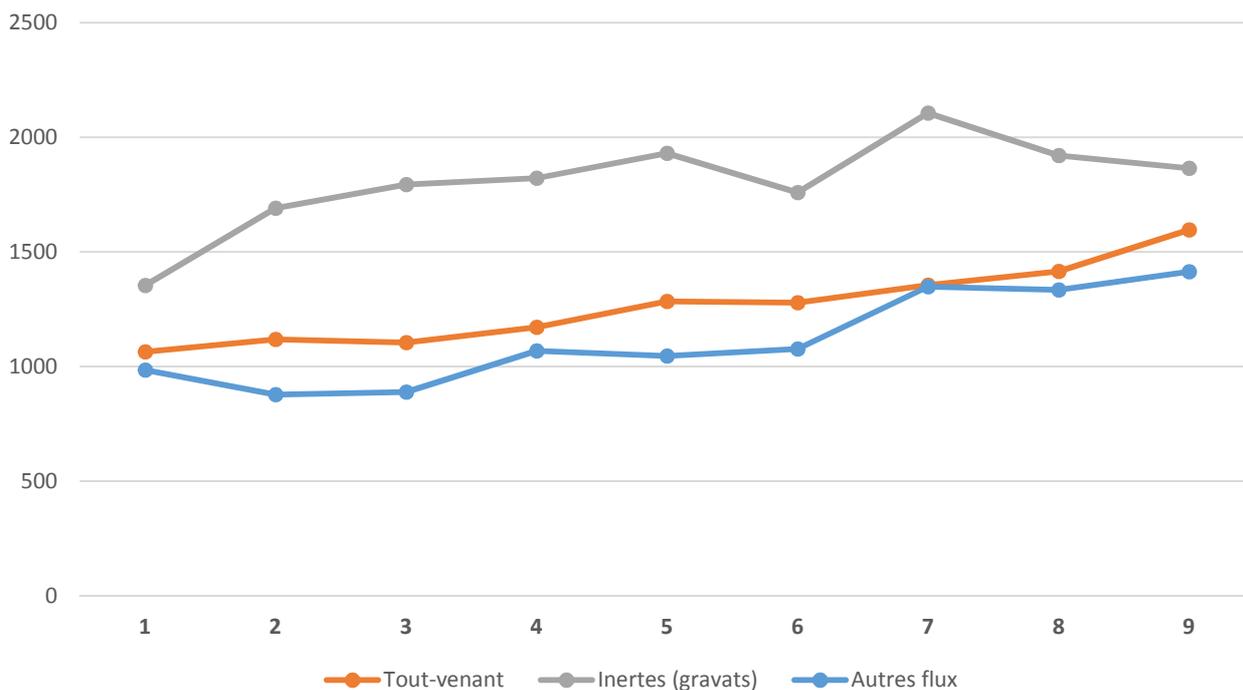
|  | 2010                 | 2017                 | 2018                 | Evolution 2010/2018 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| Tout-venant                              | 1 064                | 1 414                | 1 596                | +50%                |
| Bois                                     | 493                  | 665                  | 776                  | +57%                |
| Amiante                                  | 29                   | 58                   | 73                   | +152%               |
| Déchets métalliques                      | 159                  | 64                   | 49                   | -69%                |
| Cartons                                  | 175                  | 238                  | 250                  | +43%                |
| Sous-total hors Inertes                  | 1 920 tonnes         | 2 439 tonnes         | 2 744 tonnes         | +43%                |
| Inertes (gravats)                        | 1 354                | 1 921                | 1 865                | +38%                |
| <b>Sous-total déchèteries (hors REP)</b> | <b>3 274 tonnes</b>  | <b>4 360 tonnes</b>  | <b>4 609 tonnes</b>  | <b>+41%</b>         |
| Mobilier                                 | -                    | 173                  | 163                  | -                   |
| DEEE                                     | 99                   | 113                  | 73                   | -26%                |
| TEXTILES                                 | -                    | 37                   | 42                   | -                   |
| DDS                                      | 27                   | 22                   | 28                   | 4%                  |
| Pneumatiques                             | -                    | 4                    | 11                   | -                   |
| Sous-total REP                           | 126 tonnes           | 349 tonnes           | 314 tonnes           | +152%               |
| <b>TOTAL DECHETERIES</b>                 | <b>3 400 tonnes</b>  | <b>4 709 tonnes</b>  | <b>4 923 tonnes</b>  | <b>+45%</b>         |
| <b>Ratio de production</b>               | <b>239,94 kg/hab</b> | <b>293,52 kg/hab</b> | <b>306,51 kg/hab</b> | <b>+28%</b>         |

L'utilisation de la déchèterie se généralise et cet outil accueille désormais plus de 57% de tous les déchets produits sur le territoire du Pays de Blain.

Les quantités de déchets apportés par les habitants sur les deux déchèteries intercommunales du Pays de Blain augmentent chaque année de manière constante. Les déchets inertes et le tout-venant restent les flux les plus importants en tonnage et représentent à eux deux **70% du tonnage** qui transite par les déchèteries.

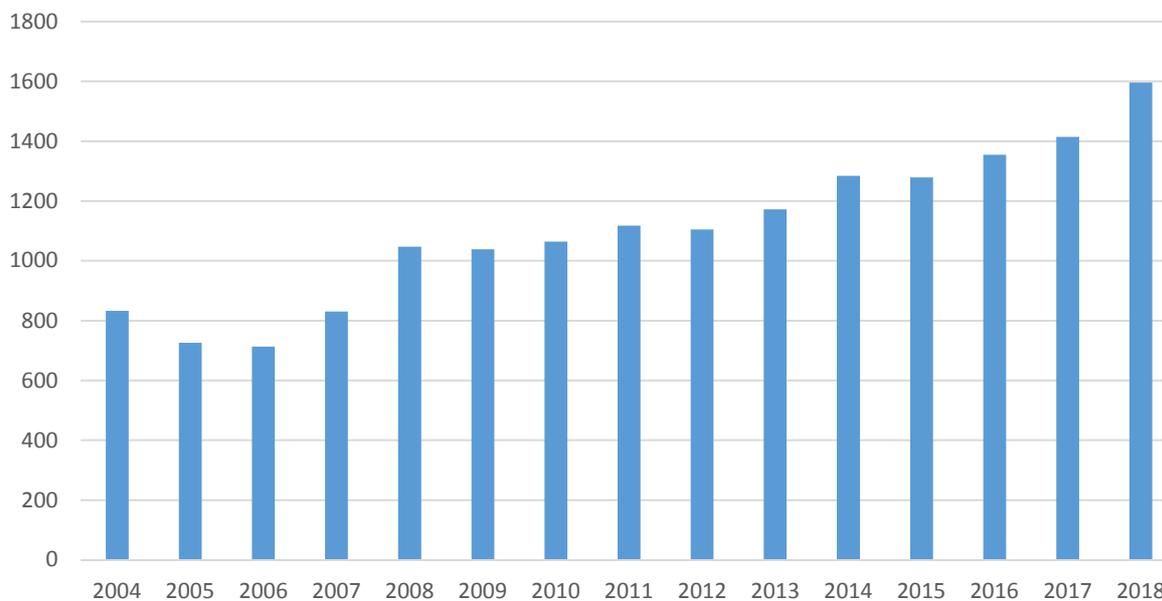
L'instauration de la Redevance Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 devrait accentuer encore ce phénomène. La RI encourageant financièrement les habitants à trier davantage, une nouvelle augmentation des quantités déposées en déchèterie est à prévoir.

## EVOLUTION DES TONNAGES APPORTÉS EN DÉCHÈTERIES DEPUIS 2010



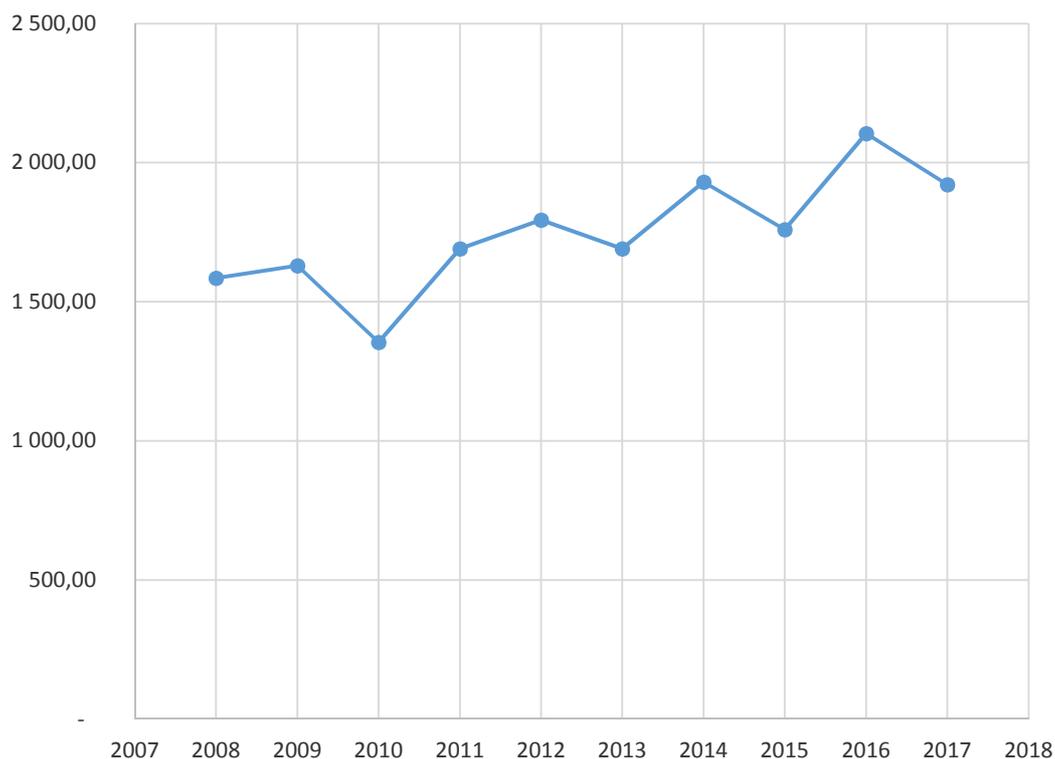
Entre 2010 et 2018, la quantité de déchets apportés en déchèterie a augmenté de 43%

## LE TOUT-VENANT : UN GISEMENT EN CONSTANTE AUGMENTATION



2018 : Augmentation de 13% des quantités de tout-venant apportées en déchèterie par rapport à 2017

## EVOLUTION DU GISEMENT "DECHETS INERTES"



Sur la période 2010 - 2018 : la quantité de déchets inertes apportés en déchèterie a augmenté de 18%

■ Les données détaillées des tonnages entrant en déchèteries depuis 2010 :

|                                      | 2010            | 2011            | 2012            | 2013            | 2014            | 2015            | 2016            | 2017            | 2018            |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Tout-venant                          | 1064,82         | 1118,10         | 1105,31         | 1171,64         | 1284,37         | 1279,16         | 1355,19         | 1414,72         | 1596,26         |
| Inertes (gravats)                    | 1353,92         | 1690,61         | 1794,21         | 1821,66         | 1930,70         | 1759,02         | 2105,03         | 1920,88         | 1864,86         |
| Déchets métalliques                  | 158,77          | 60,64           | 1,34            | 4,78            | 10,44           | 2,38            | 87,39           | 64,34           | 49,20           |
| Cartons                              | 175,41          | 178,10          | 213,04          | 210,58          | 228,25          | 228,10          | 227,34          | 238,75          | 250,41          |
| Bois                                 | 493,24          | 540,12          | 582,00          | 731,38          | 686,42          | 685,76          | 730,68          | 664,82          | 776,17          |
| Mobilier                             |                 |                 |                 |                 |                 | 34,76           | 104,72          | 173,20          | 163,52          |
| DEEE                                 | 99,54           | 36,85           | 39,11           | 43,53           | 50,58           | 56,89           | 105,81          | 112,86          | 73,39           |
| DDS                                  | 28,12           | 26,30           | 23,61           | 28,15           | 16,59           | 22,45           | 32,98           | 21,79           | 27,88           |
| Amiante                              | 29,36           | 36,00           | 29,52           | 49,46           | 54,12           | 45,98           | 59,54           | 58,54           | 73,24           |
| Autres flux                          | 984,44          | 878,01          | 888,62          | 1067,88         | 1046,40         | 1076,32         | 1348,45         | 1334,29         | 1413,82         |
| <b>TOTAL DECHETERIES (en tonnes)</b> | <b>4 387,62</b> | <b>4 564,73</b> | <b>4 676,76</b> | <b>5 129,06</b> | <b>5 307,87</b> | <b>5 190,82</b> | <b>6 157,13</b> | <b>6 004,19</b> | <b>6 288,75</b> |
| <i>Evolution annuelle</i>            |                 | 4%              | 2%              | 10%             | 3%              | -2%             | 19%             | -2%             | 5%              |

### 1.4.3. Bilan au terme du 2<sup>ème</sup> PLPDMA 2016-2018

#### Bilan 2010-2018

OMr = passage de 3 148 à 2 669 tonnes = - 15%

Ratio de production : 214 kg/hab à 166 kg/hab = -22%

OMA = passage de 4 380 à 4 024 tonnes : - 8%

Ratio de production : 298 kg/hab à 250 kg/hab = -16%

DMA = passage de 8 767 à 10 312 tonnes : + 18%

Ratio de production : 618 kg/hab à 642 kg/hab = + 4%

Les objectifs que la collectivité s'était fixé au niveau des ordures ménagères ont été atteints et dépassés. L'augmentation du geste de tri et l'utilisation des filières de réemploi ou de seconde vie (bornes textiles, recyclerie, répar'acteurs, etc.) ont permis de réduire sensiblement le poids des poubelles, et cela avant même l'arrivée de la Redevance Incitative sur le territoire.

Pour autant, la quantité globale de déchets produits continue à augmenter (+ 4% entre 8 ans). Les efforts de demain concerneront principalement le flux « **tout-venant** » des déchèteries (encore trop souvent mal trié : 105 kg/hab/an), les **déchets verts** (la pratique du compostage et du broyage à domicile des déchets de jardins reste à développer) et enfin les **déchets de construction** (dont les quantités apportés en déchèterie bien que stables depuis 2012 représentent à elles seules près de 30% du tonnage total des déchets qui transitent par le réseau de déchèteries).



## 1.5. LE BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Pays de Blain délègue la compétence « traitement des déchets » au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) dont le siège est situé à Nozay.

Le détail des chiffres concernant le traitement et les filières concernées est donc disponible dans le rapport annuel du SMCNA.

Pour ce qui concerne le Pays de Blain, **60% de tous les déchets produits sont aujourd'hui recyclés ou valorisés**, grâce aux filières mises en place et aux consignes de tri qui sont suivies par les habitants

| Stockage  | Valorisation matière   | Tri/Recyclage   | Compostage   |
|---|--|---|--|
| <p>Ordures ménagères résiduelles </p> <p>Tout-venant </p> <p>Amiante </p> | <p>Gravats </p> <p>Souches </p> <p>Ferraille </p> <p>Carton </p> <p>Bois </p> <p>Mobilier </p> <p>PHU </p> | <p>Verre </p> <p>Papiers </p> <p>Emballages recyclables </p> <p>DEEE </p> <p>DDM </p> <p>TEXTILES </p> | <p>Déchets verts </p> |
| <b>4 338 T</b>  | <b>3 154 T</b>   | <b>1 498 T</b>  | <b>1 740 T</b>   |
| 40%   | 29%  | 14%   | 16%  |

Il reste malgré tout **encore 40%** de ce que l'on jette qui part à l'enfouissement sans aucune valorisation (hormis la production de biogaz grâce à l'unité de traitement installée sur le site des Brioules).

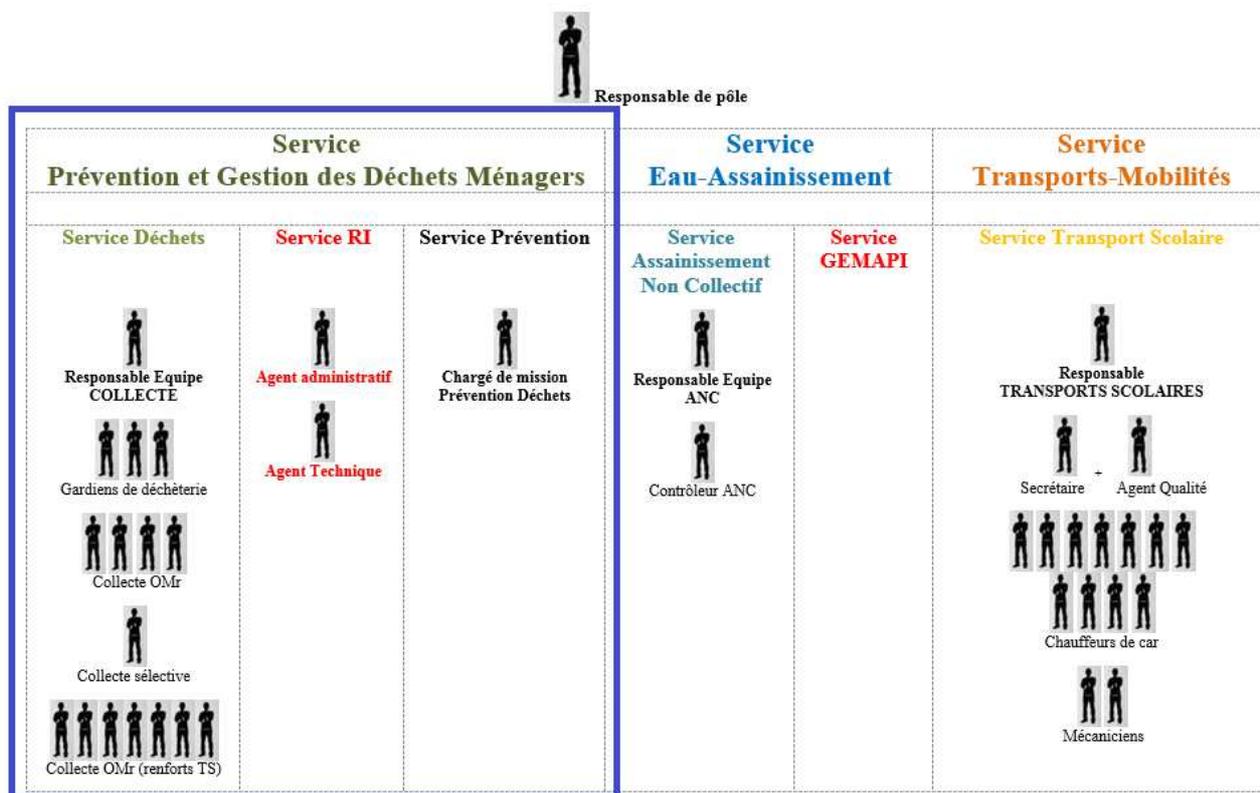
Les efforts doivent donc se poursuivre sur le gisement « OMr » (qui contient encore 50% de valorisables) et le gisement « tout-venant » (insuffisamment trié lorsqu'il arrive en déchèterie).

## 1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

Le Pays de Blain réalise l'ensemble des opérations liées à la collecte et à la gestion des déchetteries en régie.

L'effectif permanent du service public de prévention et de gestion des déchets est composé de **20 agents**.

### Pôle Transports – Environnement (2018)



Chaque jour, 6 agents sont mobilisés pour assurer la collecte des poubelles ordures ménagères, 1 agent assure le vidage des points Tri et 2 agents accueillent les habitants dans l'une des 2 déchèteries du Pays de Blain.

## 2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

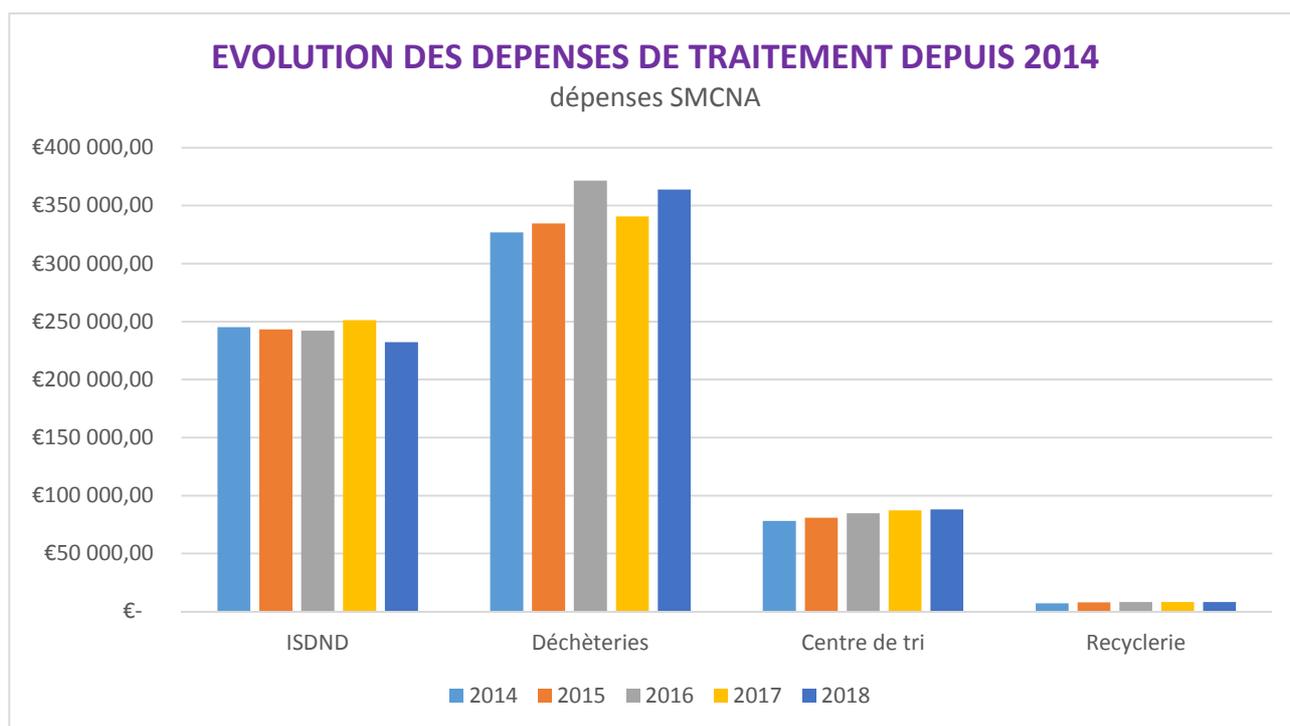
### 2.1. DETAILS DES PRINCIPALES DEPENSES

#### 2.1.1. Détails des contributions SMCNA pour 2018

| Contributions                           | Montant   | %   |
|---|-----------|-----|
| Filière de valorisation des déchèteries | 239 938 € | 33% |
| Enfouissement en ISDND                  | 396 249 € | 54% |
| Fonctionnement du centre de tri         | 88 200 €  | 12% |
| Participation Recyclerie                | 8 243 €   | 1%  |

Le montant total des sommes versées au SMCNA en 2018 s'élève à : **732 630 €**

Soit une hausse de 2% par rapport à 2017, en partie due à la mise en place d'une péréquation des coûts de transports entre les 5 EPCI membres du syndicat, en prévision de la mise en service de 2 quais de transferts, dont l'un se situera sur le territoire du Pays de Blain (implantation prévue sur la commune de Bouvron en 2020).



### 2.1.2. Facturation de fournitures et prestations

Ci-dessous les principales prestations et achat de fournitures réalisées en 2018 auprès d'organismes extérieurs :

- en fonctionnement
  - achat de carburants : 64 081 €
  - achat et entretien des EPI du personnel : 2 120 €
  - Pièces et petit matériel : 22 638 €
  - Entretien-maintenance du parc roulant : 9 984 €
  - Assurances collectivité : 13 991 €
  
- en investissement
  - Camion grue pour la collecte sélective : 264 330 €
  - Conteneurs Ordures Ménagères : 187 693 €
  - Colonnes de tri : 19 176 €
  - Etudes de maîtrise d'ouvrage « construction nouvelle déchèterie de Blain » : 17 400 €
  - Mise en place de la RI – enquête domiciliaire : 176 671 €
  - Mise en place de la RI – installation paramétrage logiciel de gestion : 10 250 €
  - Mise en place de la RI – matériel embarqué BOM : 40 423 €
  - Agrandissement de la déchèterie de Bouvron : 46 939 €

Pour l'année 2018, le total des dépenses d'investissement s'élève à 814 357 €, et à 1 539 283 € en fonctionnement. Ce qui représente un besoin de financement de **2 353 640 € par an**.

## 2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### 2.2.1. Financement global du service

Pour la dernière année, le budget du service public de prévention et de gestion des déchets est intégré au budget général de la collectivité. Le service est financé à 100 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

A partir de 2019, il s'agira d'un budget annexe qui devra s'équilibrer sans apport du budget principal du Pays de Blain. Son financement proviendra alors exclusivement de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI ou RI).

### 2.2.2. Synthèse du compte administratif 2018

La mise en place de la Redevance Incitative sur le territoire du Pays de Blain nécessitant l'acquisition de nouveaux outils (conteneurs pucés, enquête-recensement pour créer la base de données, achat d'un logiciel spécifique et mise en place des systèmes embarqués de lecture des puces sur les bennes à ordures ménagères), la collectivité a dû investir 415 k€ pour se préparer au changement. L'année 2018 a également vu le remplacement du camion-grue acheté en 2004. Ce nouveau véhicule de collecte plus moderne et performant doit permettre au service d'augmenter son rendement au niveau de la collecte sélective et ainsi permettre à la collectivité de suivre les évolutions en matière de tri impulsées par la redevance incitative (généralisation du geste de tri chez les habitants, augmentation des volumes de déchets triés, augmentation de l'utilisation des Points Tri).

L'année 2018 aura été l'année de préparation du territoire à l'arrivée de la RI, ce qui explique la forte augmentation de la section d'investissement du budget 2018.

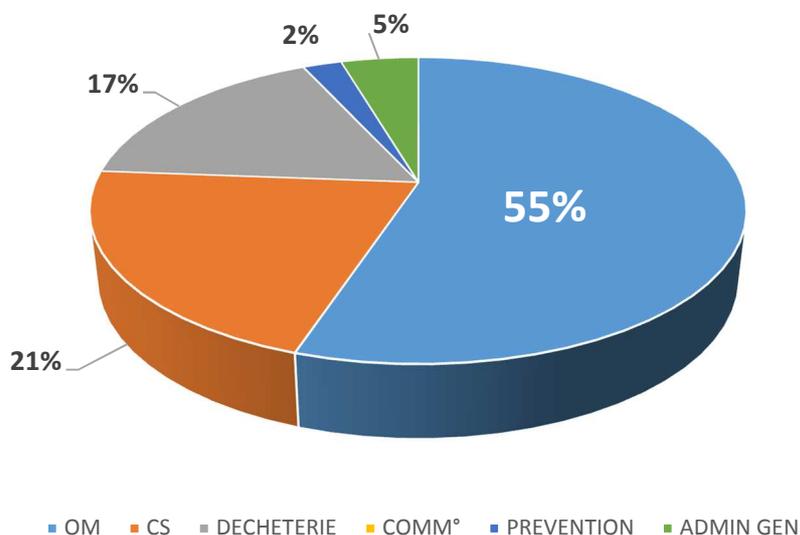
En 2019, les dépenses d'investissements devraient revenir à un niveau normal, hormis les dépenses liées au projet de construction de la nouvelle déchèterie de Blain qui se poursuivra (fin des études préalables et début des travaux prévu pour la fin de l'année pour une ouverture du nouvel équipement au 2<sup>ème</sup> semestre 2020).

| SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES                        |                     |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE / OPERATION                                       | MANDATS EMIS (2017) | MANDATS EMIS (2018) | Variation 2016/2017 |
| 16. Emprunts et dettes assimilés                           | -                   | 48 045,46 €         | -                   |
| 023. Achat de conteneurs                                   | 52 002,56 €         | 206 869,80 €        | +298%               |
| 021. Autres  | -                   | 1 770,69 €          | -                   |
| Op.0054 – Matériel roulant (Renouvellement du camion-grue) | 190 044,64 €        | 264 330,00 €        | +39%                |
| Op.0066 – Construction déchèterie de Blain                 | -                   | 17 400,00 €         | -                   |
| Op.0067 – Aménagement déchèterie de Bouvron                | -                   | 46 939,29 €         | -                   |
| Op.0071 – Mise en place RI                                 | -                   | 229 002,25 €        | -                   |
| <b>TOTAL DEPENSES :</b>                                    | <b>242 047,20 €</b> | <b>814 357,49 €</b> | <b>+236%</b>        |

Au niveau de la **section de fonctionnement**, les dépenses du service sont maîtrisées et conserve un **niveau constant** malgré l'augmentation de la population et des besoins de service, grâce à l'optimisation des moyens et des techniques de travail.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES  |                       |                       |                     |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| CHAPITRE / OPERATION  | MANDATS EMIS (2017)   | MANDATS EMIS (2018)   | Variation 2016/2017 |
| 011. Charges à caractère général  | 710 747,98 €          | 838 915,21 €          | + 18%               |
| 012. Charges de personnel   | 481 363,92 €          | 505 578,17 €          | + 5%                |
| 65. Autres charges de gestion courante (dont contributions SMCNA recyclerie, centre de tri)     | 141 463,93 €          | 105 691,21 €          | -25%                |
| 66. Charges financières   | 750,00 €              | 4 437,29 €            | + 492%              |
| 67. Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)                           | 30,00 €               | 0,00 €                | -                   |
| 042. Opérations d'ordres de transferts entre sections (amortissements mobiliers et immobiliers) | 75 455,81 €           | 106 972,90 €          | + 42%               |
| <b>TOTAL DEPENSES :</b>   | <b>1 409 811,64 €</b> | <b>1 539 283,40 €</b> | <b>+ 9%</b>         |

Avec la mise en place de la Redevance Incitative, la gestion des ordures ménagères résiduelles reste le principal poste de dépenses du service avec 55% du montant total engagé au cours de l'année 2018. Avec le remplacement du camion-grue, la collecte sélective des points d'apport volontaire aura mobilisé 21% du budget et les déchèteries 17%.

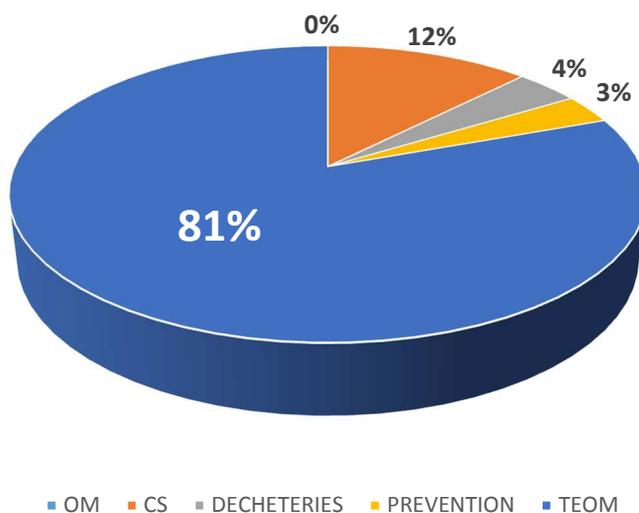


### 2.2.3. Les sources de financement du service

Pour couvrir l'ensemble de ces dépenses, le service a recours aux recettes suivantes :

- Produit de la TEOM perçue auprès des propriétaires jusqu'au 31/12/2018 (avant sa suppression et son remplacement par la redevance incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- La revente des matériaux issus du tri
- Les subventions et soutiens des éco-organismes

### SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS



Le total des recettes du service s'élève en 2018 à **2 039 368 €**.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente à elle seule plus de 80% des sources de revenus du service. Elle est intégralement consacrée au financement de la collecte des Ordures Ménagères.

Le tri réalisé par les habitants permet quant à lui de valoriser et de revendre une partie des matériaux aux sociétés de recyclage en tant que matières premières.

Par rapport aux 2 353 640 € engagés par la collectivité pour réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la collecte et à l'élimination des déchets produits par les habitants du territoire, **le contribuable ne participe qu'à hauteur de 70%** du coût de ses déchets (par le biais de la TEOM). Le reste est couvert par l'autofinancement, les subventions et aides sollicitées par la collectivité auprès des éco-organismes et les recettes générées par la revente des produits triés par les habitants (**NB** : La revente des déchets triés en provenance des déchèteries et des colonnes de tri sélectif abonde les recettes du service à hauteur de 16%).

Au regard des projets à venir (construction d'une nouvelle déchèterie à Blain, dernière phase de mise à niveau de la déchèterie de Bouvron, réflexion quant à la mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages recyclages, extension des consignes de tri, etc.), la collectivité doit pouvoir conserver une capacité d'autofinancement minimale, en optimisant ses recettes (instauration de la redevance incitative en lieu et place de la TEOM) et en diminuant ses dépenses (réduction des tonnages produits par les habitants, augmentation des tonnages triés, renforcement des actions de prévention).

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2018 sera une année charnière dans l'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Le choix politique du passage à la Redevance Incitative aura nécessité de profonds changements dans l'organisation et l'optimisation du service au cours de l'année (nouveaux matériels, nouveaux circuits, actions de communication et d'information des usagers, réunions publiques, formation des élus et des agents, etc).

Les élus du Pays de Blain ont pris des orientations fortes en ce qui concerne la politique Déchets du territoire. Ces choix stratégiques s'inscrivent dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre possible entre le coût et la qualité du service rendu aux usagers.

2019 sera l'année d'entrée en vigueur de la RI, avec les incidences attendues et celles moins prévisibles que ce nouvel outil aura sur les comportements et les pratiques au quotidien des habitants.

Pour anticiper sur ces évolutions, la collectivité a d'ores et déjà prévu de :

- Renforcer la collecte sélective des emballages légers, du verre et des papiers (formation de nouveaux chauffeurs en interne, augmentation des fréquences de collecte, etc.) ;
- D'augmenter le nombre de conteneurs de tri présents sur les Points Tri déjà en service ;
- De créer de nouveaux points d'apport volontaire sur l'ensemble des communes du Pays de Blain.
- D'optimiser les moyens sur la collecte des ordures ménagères résiduelles pour suivre la baisse attendue des tonnages et la baisse de la fréquence de présentation des conteneurs OMr
- De poursuivre le projet « Nouvelle déchèterie de Blain »

En parallèle de ces décisions, l'année 2019 verra également le changement de statut du service « Déchets » qui deviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la **régie des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain**.

La régie sera dotée de la seule autonomie financière et un Conseil d'Exploitation réunissant des élus et des représentants de la société civile (habitants, entreprises) sera créé pour intervenir sur toutes les décisions concernant le service public de prévention et de gestion des déchets (organisation du service, grille tarifaire de la RI, etc.).

D'ores et déjà, le territoire affiche de très bonnes performances quant à sa gestion des déchets. Les objectifs des 2 premiers PLPDMA ont été atteints et dépassés et l'entrée en vigueur de la RI devrait permettre à la collectivité de confirmer ces bons résultats.

Si les indicateurs concernant les OMA (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective) devraient logiquement poursuivre leur évolution positive, les efforts devront se concentrer désormais sur le gisement du « tout-venant » et des déchets inertes.

Des actions autour de la filière « CSR » (combustibles solides de récupération) et du plâtre sont à l'étude afin de réduire les quantités de tout-venant envoyé à l'enfouissement.

Sur les déchets inertes, un programme Economie Circulaire et Ecologie Industriel Territorial (EIT) doit voir le jour afin de renforcer les synergies entre les opérateurs privés du Pays de Blain (bourses aux déchets, promotion du réemploi, etc.).

| <b>FEUILLE DE ROUTE DU PAYS DE BLAIN 2010-2025</b> |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| Bilan du 1 <sup>er</sup> PLPDMA<br>2010-2015       | Baisse de - 9,85 % des OMA  | Objectif initial : - 7%  |
| Bilan du 2 <sup>ème</sup> PLPDMA<br>2015-2018      | Baisse de - 16% des OMA   | Objectif initial : - 10% |
| Objectif 2019                                      | Mise en place de la Redevance Incitative  |                          |
| Objectif du 3 <sup>ème</sup> PLPDMA<br>2020-2025   | Ratio de production des OMr inférieur à 120 kg/hab/an<br>Réduction des tonnages de tout-venant en déchèterie (- 15%)<br>Développement de nouvelles filières de valorisation (déchets de construction, biodéchets, etc.) |                          |